



CESER - Assemblée plénière du 25 avril 2017

Rapport-avis « Canal Seine-Nord Europe : levier de développement pour la région »

Déclaration du groupe CGT

Evoqué depuis plusieurs dizaines d'années, le projet du canal SNE n'est pas un long fleuve tranquille.

La CGT a contribué au livre blanc dénonçant le coût exorbitant du recours au « Partenariat Public Privé ». Ce dernier a pour l'instant été écarté pour le canal, mais repris pour les plateformes multimodales, sous une forme encore plus débridée, les SEMOP : socialisation des coûts et pertes, privatisation uniquement des profits. Dès la session du 4 octobre 2016 la CGT a manifesté son opposition à leur mise en place, ainsi qu'à l'instauration de zones franches portuaires. Les zones franches permettent l'introduction de marchandises non communautaires en exonération de droits, de taxes et de mesures de politique commerciale. Cette mesure serait mortifère pour les acteurs économiques manufacturiers régionaux et métropolitains.

Le label « grand chantier » impose une clause d'insertion qui ne s'avérera efficace que si tout est mis en œuvre pour former les demandeurs d'emploi aux métiers du chantier qu'ils soient directs, indirects ou induits. Ces formations doivent être qualifiantes et accompagner la personne tout au long de son parcours.

Le rapport-avis préconise l'organisation d'une « *carte de formation capable de répondre aux attentes des salariés et des demandeurs d'emploi* ». Comment le Conseil régional pourra-t-il le faire alors qu'il vient de supprimer la subvention pour l'hébergement et la restauration pour les demandeurs d'emploi en formation ?

La multimodalité est indispensable, il faut la concevoir en tant que complémentarité des modes de transport et pas sous l'angle de la mise en concurrence.

Pour la CGT, dès lors que des infrastructures font l'objet de financements majoritairement publics comme au cas présent, la gouvernance et la régulation de l'utilisation doivent être publiques afin de garantir l'intérêt général et le développement des territoires.

Concernant la gouvernance des plateformes et ports intérieurs, la CGT porte une exigence forte de démocratie. Les salariés et leurs organisations, les populations concernées doivent pouvoir s'exprimer, disposer des informations, faire entendre leurs besoins. Ils en sont à l'heure actuelle écartés. Le « groupe de veille citoyenneté du CESER » souligne dans sa communication du 20 avril dernier « *l'aspiration à plus de transparence, plus de clarté, plus de participation dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation des politiques publiques et notamment des politiques régionales* ».

Pour la CGT, de nombreuses zones d'ombre persistent. Ce rapport-avis n'apporte pas les éclaircissements et les réponses nécessaires à la veille du démarrage du chantier. Par exemple, sur des dimensions plus spécifiques, comme la filière de la batellerie.

Le groupe CGT reste dans l'expectative. Il s'abstiendra.